

COVID-19

NOUVELLE PHASE

- Le couvre-feu sanitaire prendra fin ce samedi 30 mai à minuit.
- La décision de maintenir certains lieux fermés et certaines activités interdites sera réevaluée le lundi 15 juin.
- Les crèches seront à nouveau ouvertes à partir du 2 juin 2020.
- Les écoles pré-primaires rouvriront leurs portes le 22 juin 2020.
- Les établissements du primaire, secondaire et tertiaire rouvriront leurs portes le 01 août 2020 pour permettre au personnel, aux parents et aux élèves de se familiariser avec les nouvelles dispositions.
 Les classes reprendront le lundi 03 août 2020.
- Les frontières resteront fermées.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Le port du masque sera obligatoire dans les lieux publics.
- La distanciation sociale devra être maintenue autant que possible.
- Pas plus d'une personne par 4m² dans les espaces commerciaux.
- Le crachat est strictement interdit en public.
- Il est recommandé aux employés qui sont en contact direct avec le public de porter une visière de protection en sus du masque.
- Les employeurs devront autant que possible encourager le travail à domicile (Work from Home).
- Les personnes âgées (Senior Citizens) de même que les personnes à risques sont encouragées à prendre le transport en commun hors des heures de pointe.
- Les moins de 18 ans seront autorisés à se deplacer.
- o Les WAPs ne seront plus nécessaires pour circuler.
- L'ordre alphabétique ne s'appliquera plus pour les supermarchés, banques et autres commerces.

Banaues

Bureaux

FERMÉS / INTERDITS

- Les endroits favorisant le regroupement de personnes resteront fermés: plages, jardins publics, jardins d'enfants, centres communautaires, Village Halls entre autres
- Courses hippiques
- Événements et manisfestations sportives et culturelles
- Sports collectifs
- Casinos et discothèques
- Gymnases et salles de sport
- Rassemblements pour les mariages
- o Rassemblements religieux et socio-culturels
- Cinémas

LIEUX ACCESSIBLES / ACTIVITÉS AUTORISÉES

Activités sportives individuelles, les promenades de santé, jogging track	Distanciation sociale d'au moins 5 mètres preconisée
Marchés (Bazaar) – Légumes, fruits, section alimentaires, épiceries et rayons de produits frais	 Heures et jours d'ouverture normales Plus d'accès par ordre alphabétique Une personne par 4m² Les autorités locales définiront les autres modalités opérationelles
Centre commerciaux et arcades – tous les commerces rouvriront	 Une personne par 4m² Les restaurants / food courts / cafés devront se conformer aux normes sanitaires recommandées
Cour de justice	• Une personne par 4m²
Lieux de culte	• Une personne par 4m²
Funérailles	• Une personne par 4m²
Supermarchés, restaurants, cafés et autres commerces	Plus d'accès par ordre alphabétiqueHeures et jours d'ouverture normales

Une personne par 4m²
 Une personne par 4m²

• Privilégier le travail à domicile